

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

**Séance du 05 mai 2014**

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

MM. Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, François TROMBINI, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ,  
Vice-présidents

*membres en fonction : 7*

*membres présents : 7*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

---

**POINT n°1 : Assainissement – Marché de fournitures et services – Balayage des rues et nettoyage des bouches d'égout – Avenant n°2**

Monsieur le Président rappelle que ce contrat conclu avec la SOWAX a été repris suite à la dissolution du SIVOM VRD. Il concerne la prestation de curage des avaloirs. L'avenant a uniquement pour objet d'étendre la prestation à l'ensemble du périmètre de la CCPB et non aux seules communes listées dans le contrat.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 du marché de balayage des rues et nettoyages des bouches d'égout signé avec SOWAX,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°2 : Assainissement – Marché de services – Contrôles de réception des réseaux d'assainissement sur les POINT n°2 : Construction d'un boudrome à Boulay – Avenants n°1 aux marchés de travaux : lots 1, 6 et 14**

Monsieur le Président rappelle que plusieurs avenants ont été soumis à la commission d'ouverture des plis. L'avenant au lot 1 concerne la création de 6 pistes extérieures attenantes au boudrome. L'avenant au lot 6 concerne la création d'une fenêtre dans le bureau. L'avenant au lot 14 concerne une actualisation de prix en raison du démarrage tardif des travaux de l'entreprise.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu les procès-verbaux concernant l'examen des avenants par la commission,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer les avenants suivants aux marchés de travaux pour la construction d'un boulodrome à Boulay :
  - Lot 1 – VRD : l'avenant n°1 présenté, d'un montant de 17932 € HT, fait évoluer le montant du marché de 105 313,55 € à 123 245,55 € HT, soit une plus-value de 17,03 %
  - Lot 6 – Menuiseries Extérieures : l'avenant n°1 présenté, d'un montant de 810 € HT, fait évoluer le montant du marché de 9140 € à 9950 € HT, soit une plus-value de 8,86 %
  - Lot 14 – Plâtrerie : l'avenant n°1 présenté, d'un montant de 1269,97 € HT, fait évoluer le montant du marché de 9798,29 € à 11068,26 € HT, soit une plus-value de 12,96 %
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°3 : Extension de la déchèterie de Boulay – Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle que les marchés de travaux sont lancés et qu'il convient donc de signer un avenant avec le maître d'œuvre pour fixer sa rémunération définitive.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal concernant l'examen de l'avenant par la commission,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la déchèterie de Boulay qui fixe la rémunération définitive du maître d'œuvre à 18 109,27 € HT (application du taux de rémunération de 3,9 % au montant de travaux arrêté à la phase APD soit 464 340,25 € HT)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°4 : Extension de la déchèterie de Boulay – Prestation de contrôle technique - Attribution**

Monsieur le Président rappelle que 4 candidats ont remis une offre pour cette prestation de contrôle technique.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer la prestation de contrôle technique liée aux travaux d'extension de la déchèterie de Boulay à la société APAVE pour un montant de 2750 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°5 : Petite Enfance – Travaux – Mise en place d'un vernis protecteur sur les façades - Attribution**

Monsieur le Président rappelle que les candidats ayant répondu en 2010 pour être attributaire du marché de travaux ont été consultés pour cette prestation. La mise en place de ce vernis est indispensable pour protéger les fresques des affres du temps.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer la prestation de mise en place d'un vernis protecteur sur les façades de la maison de la petite enfance et de la microcrèche à DECOR HABITAT pour un montant de 17550 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°6 : Réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter le complexe Isabelle Wendling – Marché de travaux - Attribution**

Monsieur le Président explique que la consultation s'est terminée juste avant les élections et qu'une négociation a ensuite été lancée avec les entreprises candidates. Les résultats de cette consultation sont nettement inférieures à l'estimation du maître d'œuvre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis et les rapports d'analyse des offres,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer les marchés de travaux pour la réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter le complexe Isabelle Wendling comme suit :
  - Lot 1 – Réseau de Chaleur attribué à SOGEA pour la somme de 250 900 € HT, options incluses
  - Lot 2 – Chauffage Ventilation Climatisation pour la somme de 43 815,85 € HT, option incluse
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°7 : Mise en place d'une bâche sur le court couvert de tennis**

Monsieur le Président explique que la bâche existante sur le premier cours doit être entièrement renouvelée. L'entreprise ayant travaillé sur la deuxième bulle construite en 2012 est la seule à nous avoir fait une offre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De confier à l'entreprise 2CI la mise en place d'une bâche sur le premier court couvert de tennis pour la somme de 38 400 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

**POINT n°8 : Piscine – Travaux d'étanchéité du bassin de la piscine – Renovation des joints de dilatation et des hublots du bassin**

Monsieur le Président explique que le système d'étanchéité du bassin et les hublots, qui sont d'origine, sont à rénover entièrement. L'eau s'infiltré dans le vide sanitaire avec des risques de corrosion importants. Une seule entreprise spécialisée a transmis un devis.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De confier à l'entreprise SAREPS les travaux d'étanchéité du bassin de la piscine et de changement des hublots pour la somme de 13 126,25 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°9 : Ordures Ménagères – Déchèterie – Prestation de service pour la collecte et le traitement du plâtre déposé en déchèterie**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la reprise en régie de la déchèterie à compter du 1<sup>er</sup> juillet, il y a lieu de passer un contrat pour cette prestation particulière. Il est intéressant de proposer cette filière, notamment pour nos artisans. De plus, le coût de traitement de ces déchets est inférieur dans cette filière spécifique que s'ils étaient déposés dans la benne tout-venant.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer la prestation de service pour la collecte et le traitement du plâtre en déchèterie à SITA au prix unitaire de 154,38 € HT la tonne,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°10 : Ordures Ménagères – Prestation de service pour la fourniture de bacs roulants**

Monsieur le Président explique que la CCPB reprend à son compte la prestation auparavant assurée par le SIVOM-VRD pour les particuliers, à savoir l'achat groupé de bacs roulants. Après avoir contacté plusieurs fournisseurs, le président propose de retenir SITA, à des prix compétitifs, qui nous libèrent de toute contrainte de stockage des bacs en grande quantité.

Cette prestation sera assurée via un marché à bon de commande de 4 ans.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché de prestation de service pour la fourniture de bacs roulants à SITA au prix unitaire de 29,41 € HT le bac roulant de 140 litres, 35,29 € HT le bac roulant de 240 litres et 152,94 € HT le bac roulant
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
- 

**POINT n° 11 : Ordures Ménagères – Appel d'offres ouvert – Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers en multiflux**

Monsieur le Président explique que la consultation est arrivée à son terme. La commission d'appel d'offres a fait son travail de contrôle et d'analyse des offres des trois candidats. Ce marché aura une durée de 5 ans.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres et le rapport d'analyse des offres,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers en multiflux avec la société SITA,
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
- 

**POINT n° 12 : Assainissement – Mise aux normes de l'assainissement de la commune d'Obervisse – Marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président explique que la consultation est arrivée à son terme. 13 candidats ont remis une offre pour cette mission de maîtrise d'œuvre qui comprend la partie canalisations et la partie déconnexion des fosses septiques.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal de la commission ouverture des plis,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le marché cité en objet à la société BEREST avec un taux de rémunération de 2,9 %, soit un forfait provisoire de rémunération de 39 875 € HT.
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
- 

**POINT n° 13 : Assainissement – Epandage des boues de station d'épuration**

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de signer une convention avec M. Hubert COLLIGNON, agriculteur à Gomelange, qui sera chargé d'épandre les boues. La convention fixe la rémunération de l'agriculteur à 5 € par mètre cube épandu.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le Président à signer la convention de prestation de service pour l'épandage des boues de station d'épuration,
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
- 

**POINT n° 14 : Assainissement – Convention de servitude – Rue Entre les Pignons à Volmerange**

Monsieur le Président explique que la commune a décidé de vendre l'emprise de la rue aux riverains. Cette cession implique de créer une servitude pour le passage de la canalisation publique d'eaux usées et pluviales. Il convient donc d'autoriser le Président à signer les conventions de servitude avec chaque nouveau propriétaire. Elles définissent les obligations des deux parties vis-à-vis de la servitude.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'attribuer le Président à signer les conventions de servitude liées au passage d'une canalisation d'eaux usées et pluviales dans le cadre de la vente de la rue Entre les Pignons à Volmerange-lès-Boulay
  - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
- 

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,